

## Epidémie grippale humaine d'origine aviaire Moyens de protection

**En cas de crise sanitaire grave**, des moyens de protection particuliers pourront être nécessaires à l'accomplissement de certaines missions de police.

Après consultation des directions d'emploi, le nombre de policiers en charge de ces missions a été évalué à 80.000.

Les équipements spéciaux nécessaires à leur protection sont d'ores et déjà disponibles dans les services.

### ➤ Equipements spéciaux

- **Masques de type FFP2** : durée d'utilisation de 4 heures.
- **Gants** : à jeter après tout contact avec une personne, un oiseau ou un objet susceptible d'être infecté.
- **Lunettes** : réutilisables à volonté, après nettoyage avec un produit désinfectant.

	Total commandé <sup>(2)</sup>	Déjà disponibles <sup>(1)</sup>	Coût total
Masques	3.500.000	2.500.000	1.540.000 €
Gants (paires)	3.000.000	2.300.000	136.000 €
Lunettes	80.000	80.000	69.000 €
<b>Achats par la police nationale pour 15 jours</b>			<b>1.745.000 €</b>

<sup>(1)</sup> Ces matériels sont pré-positionnés dans les SGAP pour l'ensemble des services de police. Cependant, les sites de la police aux frontières (PAF) et les directions zonales pour les CRS reçoivent immédiatement et en totalité leurs matériels sur site. D'autre part, un stock déporté allant jusqu'à 20 % de leur dotation a été mis à la disposition des Directions départementales de la Sécurité Publique (DDSP).

<sup>(2)</sup> Le solde du matériel sera livré dans les premiers jours de mars. Il constitue une réserve nationale pouvant être mise à disposition dans les services en quelques heures.

### ➤ Et si ça dure plus longtemps ?

Au cas où la pandémie se prolongerait, un plan gouvernemental prévoit le déblocage immédiat de fonds, afin que les livraisons complémentaires soient effectuées pour répondre aux besoins pendant 75 jours supplémentaires, soit un total de 3 mois de protection.

22 février 2006



## GRIPPE AVIAIRE : CONDUITE A TENIR

L'émergence d'un nouveau virus aviaire, dérivé de celui qui sévit depuis 2003 et qui a pris naissance en Asie, ne signifie pas forcément la survenance d'une pandémie, dont la caractéristique est la transmission d'homme à homme (aucun cas de ce type n'a, pour l'heure, été relevé dans le monde).

Rien ne permet cependant d'exclure cette mutation et seuls les moyens de lutte mis en œuvre peuvent réduire les risques.

Le virus est maintenant présent sur le territoire national.

Il convient donc, sans céder à une psychose, de prendre certaines mesures de précautions : se laver régulièrement les mains en employant du savon ou une solution hydro alcoolique ; éviter tout contact avec une surface souillée par des fientes de volailles ou des déjections animales ; consommer bien cuite toute préparation à base de poulet ou d'œufs ; éviter de s'approcher de groupes d'oiseaux, de volières, de marchés aux oiseaux ...

En plus de ces mesures, plusieurs dispositions professionnelles sont à mettre en œuvre :

➤ **1<sup>er</sup> cas : Vous êtes en présence d'un oiseau mort dans des conditions suspectes**

Vous définissez un périmètre de sécurité destiné à empêcher la population de toucher l'animal. Vous signalez la découverte à la direction des services vétérinaires (D.S.V.)\* et relevez éventuellement l'identité des personnes qui l'auraient découvert, apporté ou touché. Si la mission prioritaire du policier ne consiste pas à effectuer le ramassage des oiseaux morts, vous pouvez cependant vous trouver exceptionnellement devant la nécessité de prendre dans l'urgence des mesures sanitaires d'isolement. Vous devez alors vous équiper d'un masque et de gants et enfermer l'oiseau dans un sac plastique. Masque et gants sont ensuite placés dans un sac poubelle étanche et mis aux ordures. En fin, les mains sont lavées au savon ou désinfectées.

(\*) en cas d'indisponibilité de la D.S.V., contactez les services de la voirie municipale ou les pompiers.

➤ **2<sup>ème</sup> cas : Vous êtes en contact avec une personne présentant des symptômes grippaux (fièvre, courbatures, toux ...)**

Cette personne n'est susceptible d'être atteinte que si elle a été en contact prolongé avec les oiseaux. Il faut alors l'isoler et prendre contact avec le **15** (SAMU) et votre service médical professionnel.

➤ **3<sup>ème</sup> cas : Vous devez séjourner dans un pays où des cas ont été recensés**

Des cas aviaries (autrement dit d'oiseaux malades) sont actuellement connus dans de nombreux pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique

Des cas humains, sans contamination d'homme à homme, ont été recensés dans 7 pays : Cambodge, Chine, Irak, Indonésie, Thaïlande, Turquie et Vietnam.

Les mesures de précautions courantes à prendre sont énumérées en introduction.

Au retour, aucune mesure supplémentaire n'est à prendre et l'entourage ne court aucun risque.

Par contre, dans l'hypothèse d'un syndrome grippal dans les 7 à 10 jours, il convient de contacter d'urgence le centre **15** (SAMU), où un médecin évaluera les risques.

22 février 2006

Pour toutes questions appelez le docteur  
Florence Foullon, tel : 01 40 07 25 01  
au service médical de prévention du ministère.

